

Le 21 mars 2013, Saint-Denis

**Réaction de Stéphane Peu, Président de Plaine Commune Habitat,
à la déclaration du Président de la République sur les mesures en faveur du logement :
Une avancée insuffisante**

Devant l'ampleur de la mobilisation des locataires, du secteur du bâtiment et du mouvement HLM, le Président de la République a rendu public ce jeudi 21 mars, à midi, au cours d'une visite dans le Val-de-Marne, sa décision concernant le taux de la TVA appliquée au secteur du logement social dont l'augmentation de 7 à 10% avait été votée le 30 décembre dernier dans la loi de finances rectificative 2012.

Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2014, ce n'est pas un taux de TVA mais deux qui seront applicables au secteur du logement social : 5% pour les constructions neuves et les rénovations thermiques et 10% pour les réhabilitations et l'entretien des bâtiments.

Si cette décision à vocation à rassurer le secteur du bâtiment, elle reste insuffisante et demeure injuste pour les locataires HLM.

En effet, très consommateurs en fonds propres et en partie récupérables auprès des locataires, les réhabilitations et l'entretien seront davantage coûteux avec l'augmentation de la TVA de 7 à 10%.

L'annonce du Président de la République est donc une première bonne nouvelle pour les milliers de personnes qui se sont mobilisées - à l'image de la pétition lancée par Plaine Commune Habitat qui a recueilli près de 3 500 signatures en seulement trois semaines - mais aura un effet de levier sur l'emploi limité et impactera un peu plus le pouvoir d'achat des ménages modestes déjà lourdement touché par la hausse continue du coût de la vie.

Enfin, nous regrettons que l'accession sociale à la propriété n'ait pas été épargnée par l'augmentation de la TVA à 10% secteur qui a pourtant besoin d'être accompagné puisqu'il est incontestablement facteur de mixité sociale notamment dans les quartiers ANRU et permet de fluidifier le parcours résidentiel de nombreux locataires HLM.

Contact : Edwige LENET, cabinet du président, 01 48 13 62 23, 06 60 32 71 71, elenet@plainecommunehabitat.fr